

Monsieur Manuel VALLS
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 20 mai 2014

Réforme de la formation professionnelle : plus que 6 mois pour agir !

Monsieur le Premier ministre,

En reconnaissant, pour la première fois, le rôle économique, social et sociétal de la formation professionnelle, l'Accord National Interprofessionnel de décembre dernier a réalisé une avancée historique que le législateur a confortée. L'ambition majeure des partenaires sociaux pour cette réforme est de responsabiliser tant les entreprises que les individus et de libérer la formation professionnelle de certains carcans.

Nous croyons profondément en cette réforme et en ses effets positifs pour notre pays et pour l'emploi.

La FFP, qui a d'ailleurs participé à l'élaboration de la réforme, se réjouit qu'elle s'inscrive dans le prolongement des travaux qu'elle conduit avec les ministères de l'Economie et de l'Emploi (DGCIS et DGEFP) depuis plus d'un an et qui visent à reconnaître la formation comme un investissement.

Pour autant, au moment où le gouvernement et les partenaires sociaux préparent la conférence sociale de juillet prochain, nous voulons vous alerter sur la nécessité de réussir la mise en œuvre des nouvelles orientations données par cette réforme.

En effet, ce serait une erreur de croire que le simple vote de la loi du 5 mars 2014 permettra de relever les immenses défis de l'adaptation de notre formation professionnelle à l'économie de la connaissance et de la bataille pour l'emploi. L'arrivée de nouveaux outils et dispositifs pose nécessairement la question de leur appropriation par les entreprises comme par les salariés et demandeurs d'emploi, pour qui la formation est un facteur clé de retour à l'emploi.

Or, faute d'une mise en œuvre rapide et lisible de ces outils, nous sommes aujourd'hui face à un risque de « trou d'air » qui nuira à la réussite de la réforme, voire endommagera durablement le système de formation professionnelle. Nous ne pouvons pas nous le permettre, quand le marché du travail français a plus que jamais besoin de la formation. En effet, en 2020, sans action volontariste, 2.3 millions d'actifs non qualifiés se trouveraient sans emploi, tandis que 2.2 millions d'emplois exigeant au minimum un niveau Bac ne seraient pas pourvus¹.

C'est pourquoi, nous organismes privés de formation, appelons à la prise de conscience et à une mobilisation générale. Sans volonté politique au plus haut niveau de l'Etat, le potentiel de cette réforme ne sera jamais concrétisé. Nous appelons à :

¹ McKinsey Global Institute, *L'emploi en France : cinq priorités d'action d'ici 2020*, mars 2012

Redonner une ambition politique à cette réforme qui se traduirait par des objectifs partagés en matière de politique de l'emploi :

- En franchissant le cap des 50 % de salariés bénéficiant d'une formation au moins une fois dans l'année, avec une vigilance accrue sur les ouvriers/employés et les salariés des PME ;
- En réduisant de 8 à 3 mois maximum le délai moyen d'entrée des demandeurs d'emploi en formation ;
- En consentant un effort particulier à l'égard des Seniors (45 ans et plus) qui sont les plus exposés aux transitions professionnelles et au besoin d'adaptation et de transmission de leurs compétences.

Promouvoir une vision moderne et exigeante de la formation professionnelle, levier de compétitivité et de croissance :

- En adoptant, dans les textes d'application de la loi, une définition élargie de l'action de formation adaptée aux innovations pédagogiques et numériques ;
- En engageant résolument l'Etat, les collectivités et les partenaires sociaux - par une large campagne de communication - dans la promotion et l'explication des nouveaux outils à la disposition des entreprises et des salariés, compte personnel de formation et entretien professionnel en tête ;
- En ouvrant résolument le nouveau compte personnel de formation (CPF) aux formations aux compétences transverses indispensables aux mobilités et à l'employabilité².

Tout faire pour que les jeunes ne deviennent pas les « grands oubliés de la réforme » et revenir sur certaines décisions qui mettent gravement en danger l'avenir de l'alternance³ :

- En revalorisant l'image de l'alternance, voie d'excellence qui allie formation, insertion professionnelle et une certaine autonomie financière pour les jeunes⁴ ;
- En revenant de façon urgente sur les récentes mesures relatives à la gestion de la taxe d'apprentissage qui rompent le lien entre entreprises et structures de formation ;
- En simplifiant les dispositifs existants. La FFP propose depuis plusieurs années un droit universel à l'alternance, accessible à tous, avec des mesures incitatives pour les entreprises. Elle préconise de l'ouvrir à tous les dispositifs de formation initiale et continue, dès lors qu'est préparée tout ou partie d'une certification. Ce sont plus de 500.000 nouveaux alternants qui pourraient ainsi être formés chaque année.

Si la réforme vise à donner à la formation professionnelle toute sa place dans notre pays, les conditions de sa réussite ne sont pas aujourd'hui réunies. La mobilisation de tous est indispensable : prenons rendez-vous à la conférence sociale.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.


Jean WEMAËRE
Président

Copie : Monsieur François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social

² Les employeurs constatent, avec inquiétude, le manque de compétences 'non techniques' des postulants (CEDEFOP mars 2014)

³ Baisse des entrées en contrats de professionnalisation de 25% et en apprentissage de 20% en janvier-février 2014 par rapport à janvier-février 2013 (DARES).

⁴ 82% des apprentis obtiennent un emploi à l'issue de leur apprentissage (dont 60% en CDI)